



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023
Délibération n°2023-04-001

OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

<p>Date de convocation : 21 avril 2023</p> <p>En exercice : 15 membres Présent(s) : 11 Pouvoir(s) : 0 Absent(s) : 0</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28/04/2023</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 27 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p>Les membres présents en séance : Michel JASLEIRE – Bernadette FOREST – André TRUNEL - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Sébastien MORLEVAT - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Charles DUTOIT - Stéphane MORLEVAT - Laurine SOLLE</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir : Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Le ou les membres excusés : Julien DERORY - Carole MURE - Hélène BALLEREY – Sébastien REYNAUD</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Bernadette FOREST</p>
---	--

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article R7 du code électoral, la commission de contrôle des listes électorales est nommée après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle nomination des membres de chaque commune et de ce fait il faut désigner un conseiller municipal (qui ne peut être ni le Maire, ni un adjoint, ni un conseiller municipal titulaires d'une délégation.

Dans les communes de moins de 1000 habitants la commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet/sous-préfet, d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Laurine SOLLE, Conseillère Municipale.

Essertines en Châtelneuf, le 28 avril 2023

La secrétaire de séance
Bernadette FOREST

Le Maire
Michel JASLEIRE

